



HONORAIRES DE VENTE (TTC) *

Jusqu'à 50.000 €	5.000 €
Jusqu'à 100.000 €	6.000 €
Jusqu'à 170.000 €	7.000 €
Jusqu'à 200.000 €	8.000 €
Au delà de 200.000 €	4,50%

* à la charge de l'acquéreur, inclus dans le PRIX DE VENTE

TARIFS EXPERTISE IMMOBILIERE (TTC)

APPARTEMENT

STUDIO	2 PIÈCES	3 PIÈCES	4 PIÈCES	5 PIÈCES
400€	500€	600€	700€	800€

MAISON

2 PIÈCES	3 PIÈCES	4 PIÈCES	5 PIÈCES	6 PIÈCES
800€	900€	1.000€	1.100€	1.200€

- Autres produits sur devis
- Frais kilométriques à ajouter

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires payés par moitié entre preneur et bailleur (Article 5 de la loi du 06/07/1989).

Les honoraires comprennent :

- Recherche du locataire
- Montage du dossier
- Rédaction des baux

Forfait d'état des lieux d'entrée : 150€ TTC pour le propriétaire et 150€ TTC pour le locataire.

Honoraires : La base du loyer appelé x 1,5. Soit loyer appelé : 600 x 1,5 = 900€TTC.

Divisé entre le propriétaire et le locataire. Soit 450€ + 150€ chacun.

HONORAIRES DE GESTION

7,20% TTC du loyer HC

+ en OPTION Garantie Loyers impayés 3% TTC